



Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org



Conditions de travail : les oubliées de ONE Total ?..

Un projet qui suscite craintes et questions !

Le 19 avril dernier, Total lançait le processus d'information consultation des 3 CCE d'UES sur son **projet de réorganisation** intitulé « *Pour une organisation au service de l'ambition du Groupe* »¹, ainsi qu'une vaste campagne d'information des personnels concernés.

Depuis, vos élus SICTAME ont entrepris l'étude des documents remis et vous avez commencé à leur faire part de votre ressenti, vos observations, vos questions et aussi vos craintes.

Ce projet impacte plusieurs établissements des 3 UES. Pour certainement aller plus vite en besogne, la direction a fait le choix de n'informer et consulter que les CCE des 3 UES, se contentant d'une simple présentation du projet aux CE et CHSCT des différents établissements concernés.

Ce choix nous apparaît fort discutable et **nous considérons que les CE et CHSCT concernés doivent être informés et consultés.**

C'est d'ailleurs la position qu'a adoptée le CE Paris de l'UES Amont/Holding, en réunion du 26 avril, à l'issue de la présentation par la direction de son projet, déclarant notamment : « *les élus du CE de Paris de l'UES Amont/Holding constatent qu'il s'agit d'un projet de grande ampleur, impactant fortement l'établissement de Paris avec des modifications de structure, des reconfigurations des équipes de travail, des mouvements de personnel conséquents et des modifications substantielles des méthodes de travail ; le tout susceptible d'affecter fortement les conditions de travail. Dans ce contexte, les élus du CE considèrent qu'ils doivent être informés et consultés sur ce projet afin de pouvoir donner leur avis de manière éclairé, une fois connu celui du CHSCT de l'établissement* ». Cette résolution a été adoptée par les élus ; seuls 3 des 4 élus CFDT s'y sont opposés.

En effet ; **un élément qui frappe** dans ce projet est **l'absence de toute information ou analyse** concernant l'évolution des **conditions de travail** et de celle du **plan de charge** des entités concernées par la réorganisation. Les collectifs de travail vont être éclatés, puis reconfigurés, avec la crainte pour certains de se retrouver sur le bord du chemin. Structures, hiérarchies, organisation et méthodes de travail vont changer, avec aussi des regroupements et des mouvements sur les sites (et des gains de m²...) et cela n'aurait aucune incidence sur les conditions de travail... ?

Le SICTAME considère que les CHSCT des établissements concernés doivent se saisir de ce projet et demander à être informés et consultés et, pour cela, il leur faut obtenir toutes les informations nécessaires. **L'émission d'un chèque en blanc à la direction sur ce point n'est pas acceptable.**

En fait, le projet présenté en comporte trois, voire quatre, à savoir :

- la **création** d'une nouvelle branche '**Gas Renewables & Power**' ;
- le **recentrage** d'un **pôle Bionénergies** dans la branche **Raffinage Chimie** ;
- la **création** d'une nouvelle « **mini** » **branche de services TGS**, mutualisant des fonctions supports portées par autant de **filiales** ; le tout inséré **dans l'UES Amont/Holding (A/H)** ;
- la **réorganisation** de la Holding en 3 pôles : '**Finances**' ; '**People & Social Responsibility**' ; '**Strategy-Innovation**' ; censées correspondre à ses « **fonctions stratégiques et régaliennes** ».

¹ Voir notre tract du 21 avril « Les grandes manœuvres... », accessible à l'adresse :

http://www.sictame-unsatotal.org/upload/tracts/2016-04-21_Le_SICTAME_vous_informe_Les_grandes_manoeuvres.pdf

Ces quatre réorganisations ne sont pas du même ordre :

Les deux premières marquent la volonté de Total de s'affirmer comme **une major pétrolière responsable**, notamment quant à la limitation du réchauffement climatique, l'amélioration de l'efficacité énergétique, et la transition énergétique avec la mise en œuvre d'énergies moins carbonées ou renouvelables. Le SICTAME ne peut qu'approuver de telles orientations.

Les deux dernières, avec notamment la **création d'une branche TGS et ses 7 filiales**, posent problème et paraissent antinomiques de la notion unitaire que voudrait suggérer l'étendard « ONE TOTAL ».

En effet, **comment faire accepter par le personnel que le « ONE TOTAL »** doive se traduire par la **multiplication de petites filiales** (80 postes pour la plus petite) : « *Désolé, vous devez quitter le paquebot Total et monter dans l'embarcation TGSx, et vous n'avez pas le choix, c'est obligatoire...* ».

Certes, la direction et le PDG lui-même ont pris des engagements, en particulier quant à la non externalisation de ces filiales, mais cette pilule ne passe pas auprès du personnel concerné.

Il y a visiblement un **problème de confiance**, fruit probablement de l'histoire et d'expériences antérieures, dont se souvient le personnel qui n'a pas oublié la capacité de certains représentants de la direction à jouer sur les mots...

Cette mutualisation des fonctions supports pourrait très bien se faire sans filialisation. Les filialiser apparaît paradoxalement comme une « externalisation en interne » de ces fonctions.

Enfin, **contraindre le personnel à changer d'employeur**, et en arguant de plus de l'article **L1224-1**, paraît abusif au SICTAME.

Ce **point de vue** est **partagé par les élus du CE Paris A/H** qui, le 26 avril, ont adopté unanimement la résolution suivante : « *Le projet présenté prévoit le transfert automatique des contrats de travail au titre de l'article L1224-1, sans qu'il soit véritablement établi que cet article puisse être appliqué. Dans ce contexte, les élus du CE décident de recourir à une consultation juridique concernant la licéité et l'applicabilité de cet article au projet présenté, et mandatent le Secrétaire ou tout autre membre du Bureau pour faire le nécessaire à cet effet* ».

La **direction a planché plus d'un an sur ce projet** qui en comporte en fait plusieurs. Le plus problématique est celui qui touche à TGS. Il nous semble **important que les CE et CHSCT concernés soient informés et consultés**, et que la direction renonce à toute tentation de passage en force.


Dernière heure : **le CHSCT du Siège UES Raffinage Pétrochimie (RP)** s'est prononcé unanimement, ce 3 mai, pour une information-consultation et a désigné un expert. Ce 9 mai, **les CHSCT Paris et Pau de l'UES Amont/Holding** ont également demandé à l'unanimité d'être informés et consultés puis ont désigné un expert. Il importe que les CHSCT des autres établissements concernés fassent de même.

Par ailleurs, nous demandons à la direction de n'opérer aucun changement d'employeur contraint. En effet, le transfert automatique du contrat de travail prévu par le Code du travail (article L1224-1) ne peut, selon nous, s'appliquer à ce projet ; ce que confirmera vraisemblablement la consultation juridique engagé par le CE. Nous vous en tiendrons informés.

Continuez à nous faire part de votre ressenti, de vos questions, de vos observations et de vos demandes.

Contactez-nous ou écrivez-nous à : holding-amont.sictame-unesa-ues@total.com



Suivez nous  sur

<https://twitter.com/sictame>

Souscrivez également à notre **bulletin électronique** en écrivant à holding-amont.sictame-unesa-ues@total.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet La Défense Bureau B RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)